



JEUX COOPÉRATIFS

(VEUILLEZ AUSSI CONSULTER LA FICHE DU BALLON CHASSEUR OU DES JEUX DE RELAIS ET DE POURSUITE)

Avant l'activité ou le jeu, l'animateur de programme doit évaluer le niveau d'habileté des participants relativement à ce jeu ou à cette activité. Si un participant ne fait pas preuve des habiletés voulues pour jouer d'une manière sécuritaire, l'animateur de programme devra montrer comment maîtriser ces habiletés ou devra choisir une activité ou un jeu différents.

ÉQUIPEMENT

- Une trousse de premiers soins complète est facilement disponible.
- Un dispositif de communication en état de marche (téléphone cellulaire, par ex.) est disponible.
On s'assurera que tout l'équipement peut être utilisé sans risque (par ex., que les cerceaux ne sont ni brisés, ni tordus).
- Le format et le poids de l'équipement doivent convenir au niveau d'habileté, d'âge et d'aptitude des participants.
- Tous les ballons doivent être correctement gonflés.
- On ne pourra utiliser un équipement de fortune.

VÊTEMENTS/CHAUSSURES

- Tous les participants devront porter des chaussures de sport appropriées (par ex., des chaussures de course ayant une semelle en caoutchouc unie qui est retenue au pied). Les chaussures de course munies de talons plus hauts, de roulettes ou de crampons en caoutchouc, en plastique ou en métal ou dont le bout ou talon est ouvert ne sont pas appropriées.
- Les bijoux pendants ne sont pas autorisés.
- Les cheveux longs seront attachés derrière la tête.

INSTALLATIONS

- On s'assurera que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.
- On procédera à une inspection visuelle du site où les participants se livreront à l'activité.

INSTALLATIONS INTÉRIEURES

- Les participants auront été informés de l'emplacement des avertisseurs d'incendie, des sorties de secours et des autres issues d'évacuation.
- L'aire de jeu doit être libre de tous obstacles (tables et chaises, par ex.).
- La surface de jeu offre une adhérence sûre.
- Lorsqu'on joue dans un gymnase, on s'assurera que tous les bouchons de plancher sont en place.
- Les lignes de démarcation sont établies à une distance sécuritaire des murs.
- Il y aura suffisamment d'espace pour tous les participants.



- Les installations intérieures autres que des gymnases (entrées, salles de classe, halls, salles des pas perdus, etc.) devraient permettre aux participants de se déplacer librement (se référer à l'annexe D – Sécurité dans les salles d'activité de la section des Ressources documentaires).

INSTALLATIONS EN PLEIN AIR

- Il n'y a pas de circulation automobile dans le site.
- L'aire de jeu est exempte de trous, d'inégalités prononcées, de pierres et de sable.
- La surface de jeu offre une adhérence sûre.
- Les lignes de démarcation sont signalées aux participants.
- Les obstacles fixes (poteaux de but, par ex.) sont signalés aux participants et marqués par des pylônes.

SI DES DANGERS ONT ÉTÉ REMARQUÉS :

- on avisera immédiatement le superviseur du programme;
- on choisira la solution de rechange la plus sécuritaire pour les participants, on annulera l'activité, on déplacera l'activité dans un autre site ou on avisera les participants des dangers et on modifiera l'activité pour éviter ceux-ci (en indiquant ces dangers à l'aide de cônes, par ex.).

▶ RÈGLES/DIRECTIVES SPÉCIALES

- On déterminera quels participants ont des troubles médicaux et/ou limitations physiques et des adaptations appropriées seront mises en oeuvre pour leur permettre de participer de manière sécuritaire.
- On disposera d'un plan d'action d'urgence prêt à être appliqué en cas d'accident ou de blessure.
- Avant l'activité, les participants auront été avisés :
 - des risques potentiels liés à l'activité;
 - des manières de gérer les risques;
 - des règles et procédures établies en vue d'assurer leur sécurité au jeu.
- L'activité comprendra un échauffement préalable et une récupération post-activité.
- On offrira un liquide de remplacement adéquat aux participants.
- Si plusieurs activités se déroulent en même temps, on s'assurera qu'un espace sécuritaire a été ménagé entre les activités.
- Les parents/tuteurs seront informés de toute activité hors site et du moyen de transport utilisé.

ACTIVITÉ DE PLEIN AIR

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

- On saura quelle intervention d'urgence déclencher en cas de conditions météorologiques particulièrement mauvaises (foudre ou tornade, par ex.) et on donnera des directives appropriées aux participants.
- Avant l'activité, on tiendra compte :
 - de la température du jour;
 - de la durée pendant laquelle les participants feront un effort vigoureux.
- On devra signaler aux participants comment se protéger contre :
 - les rayons UV (par ex., à l'aide d'un chapeau, de lunettes de soleil, d'une substance antisolaires);
 - les insectes (avec un insectifuge pour moustiques, par ex.).



CRITÈRES DE SÉCURITÉ SPÉCIFIQUES AUX JEUX COOPÉRATIFS

- On enseignera aux participants comment se déplacer sans danger dans leur espace personnel et l'espace général.
- On établira des règles concernant la distribution et le retour de l'équipement.

COURSES ET RELAIS

- On ne doit pas bander les yeux des participants.
- Quand les participants doivent se déplacer à reculons, on insistera sur des mouvements de marche ou de course contrôlés. On n'organisera pas de courses à reculons.
- Les participants à un relais devront se faire assigner des couloirs distincts.
- On se rappellera qu'il y a risque accru lorsque les participants ont les jambes attachées ensemble.
- On fera remarquer aux participants à quoi ressemble concrètement la coopération.
- Lorsqu'un jeu nécessite de toucher un autre participant, on enseignera les bonnes techniques pour toucher l'adversaire.
- On indiquera clairement les parties du corps qui pourront être touchées (les bras, le dos, les jambes, par ex.).
- On avisera les participants qu'au jeu de poursuite, on touchera l'adversaire; il n'est pas question de le pousser, de le frapper durement ou de l'agripper.
- Dans les cas où le blocage est permis, les bloqueurs ne pourront délibérément faire contact avec le poursuivant au moyen de leur corps, de leurs bras ou de leurs jambes mais pourront se placer devant lui.
- Les activités devront être adaptées à l'âge des participants.
- Les murs et scènes ne pourront être utilisés comme points de virage ou zones d'arrivée. Un repère (une ligne ou un pylône, par ex.) devra être établi à bonne distance du mur ou de la scène et indiqué de manière adéquate.
- On établira des règles et procédures en gymnase avant d'aller dehors (par ex., des signaux d'arrêt/de départ).

► SUPERVISION

UNE SUPERVISION SUR PLACE EST REQUISE

- Les participants doivent toujours être supervisés lorsqu'ils se trouvent dans la salle d'équipement.
- L'animateur de programme circulera partout dans le site d'activité et maintiendra en tout temps un contact visuel avec les participants.
- L'animatrice de programme satisfera aux critères de supervision sur place efficace (se référer à l'annexe B – Supervision de la section des Ressources documentaires).